

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7225

présenté par

M. Thiébaud, M. Lamirault, Mme Violland, M. Lemaire, Mme Colboc, M. Pacquot, Mme Bellamy,
M. Cosson, M. Valletoux et M. Grelier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.